

ARRETE N ° 08-2023
DE CIRCULATION RUE DU METIER

Le Maire de la commune de SORMONNE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L 2212.1 à L 2212.5 ainsi que les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de la région,

Vu la demande de l'entreprise SCEE en date du 25/05/2023, en raison de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications

ARRETE :

ARTICLE 1 : La Circulation rue du métier sera entièrement interdite à la circulation pendant les travaux d'enfouissement des réseaux à partir du mardi 30 mai 2023 à 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La déviation se fera par la rue de la fontaine, rue du pâquis et place du pâquis dans le sens Lonny / Murtin-et-Bogny, et par la rue du pâquis, place du pâquis et rue de la fontaine dans le sens Murtin-et-Bogny / Lonny. Les panneaux de réglementation seront mis en place par l'entreprise désignée pour les travaux (entreprise SCEE).

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'application du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Renwez qui est chargé de son exécution, ainsi qu'à la Préfecture.

Fait à SORMONNE, Le 26 mai 2023

Le Maire

François DENEUX

